



ASSURANCE SCOLAIRE

Mutuelle Saint-Christophe

Protégez votre enfant en toutes circonstances

Cher parent d'élève,

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, 1er assureur de l'enseignement privé. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe.

> Téléchargez la documentation

Et retrouvez toutes les informations utiles concernant cette assurance scolaire sur l'[espace parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information précisant les garanties pour lesquelles votre enfant est protégé.